

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1778

présenté par

Mme Lavalette, M. Catteau, Mme Mélin, M. Taché de la Pagerie, Mme Ranc, Mme Dogor-Such,
M. Muller, M. Lottiaux, M. Frappé, Mme Levavasseur et Mme Loir

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'application de l'article 29 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Ce rapport analyse l'opportunité de faire des rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie un moment crucial de la prévention en santé mentale, notamment chez les jeunes adultes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette demande de rapport vise à mettre l'accent sur les besoins de la prévention en santé mentale chez les jeunes adultes. La santé mentale, oubliée de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, doit prendre une place plus importante dans notre société.

Ce rapport permettrait notamment de mettre en avant les bénéfiques du renforcement de la formation en prévention de la santé mentale des professionnels de santé autorisés à mener ces rendez-vous de prévention.